



34420 Hérault

TEL. 04 67 90 94 44 - FAX 04 67 90 87 00

L'an deux mille quatorze, **le 23 avril**

A 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR Maire.

Etaient présents : PEREZ Gérard – GOIFFON Stéphanie – CALAS Philippe – ARNAU Lyliane – MARTEAU Nathalie – PRADAL Jean-Claude – MARTIN Laure – ROBERT Jean-Louis – MINGUET Céline – FAURÉ Philippe – BARRERE Monique – TOULOUZE Philippe – ALLARD Caroline – ROUCAIROL Roch – MULLER Cécile – NOISETTE Philippe – ROBIN Maryline – RUIZ Michel – ESTRADE Mauricette –LEBOUCHER Luc – FRASQUET Daphné.

Etaient absents :

Etaient absents avec procuration : PIONCHON Frédéric.

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice : **23**
- Etaient présents : **22**
- Qui ont pris part à la délibération : **23**

Date de convocation :

18 avril 2014

Affichage effectué le :

02 mai 2014

Retrait affichage effectué le :

Délibération n° 2014/031

Télétransmission Préfecture :

AR contrôle de légalité :

OBJET : Approbation du projet d'établissement triennal de l'école municipale de musique

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'école de musique bénéficie d'une subvention départementale via Hérault Musique Danse.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'aide départementale, il est nécessaire que le Conseil Municipal puisse se prononcer sur le nouveau projet d'établissement triennal et l'approuver.

Madame le Maire dépose sur le bureau le projet de l'école municipale de musique et invite les membres présents à délibérer.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de son Maire,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité : 23 voix pour

Approuve le projet tel qu'il est proposé.
Autorise Madame le Maire à le signer ainsi que toutes pièces se rapportant au dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR

